# SE MARIER AVEC L'INTENTION DE DIVORCER EST UNE TRAHISON

Publié par Cheikh Salih Al-Fawzan. Publié dans Mariage & divorce

**Se marier avec l'intention de divorcer est une trahison**
Cheikh Salih Ibn Fawzan Al-Fawzan

Unable to embed Rapid1Pixelout audio player. Please double check that: 1)You have the latest version of Adobe Flash Player. 2)This web page does not have any fatal Javascript errors. 3)The audio-player.js file of Rapid1Pixelout has been included.

Télécharger | 0min 51

**Question :**
**Qu'Allah soit bienfaisant envers vous. Ce questionneur dit : y a-t-il une différence entre le mariage avec l'intention de divorcer et le mariage de jouissance (mout'a) ? Et quel est le jugement religieux sur ces deux mariages ?**

**Réponse :**

Il y a une différence car dans le mariage de jouissance, cela est conditionné dans le contrat. Alors que dans le mariage avec l'intention de divorcer, ce n'est pas conditionné dans le contrat, mais c'est une intention que cache celui qui souhaite se marier. Et ceci n'est pas permis. Ce n'est pas permis car c'est une forme de trahison envers l'épouse et sa famille, car ils l'ont marié en pensant qu'il souhaitait se marier avec ambition et continuité. Et s'ils avaient su qu'il l'épousait avec l'intention de divorcer ils ne l'auraient pas marié, elle-même n'aurait pas désiré cela. C'est une trahison envers la deuxième partie et c'est une trahison envers l'épouse et sa famille. Il n'est donc pas permis de faire cela. Cependant, ce n'est pas comme le mariage de jouissance. Le mariage de jouissance est invalide à l'unanimité.

[Fin de la réponse de Cheikh Salih Ibn Fawzan Al-Fawzan, qu'Allah le préserve]

Traduit et publié par an-nassiha.com